

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Délibération n° 22/2023	Objet : Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation de l'éclairage par des Leds dans tous les bâtiments communaux.	
Conseillers en exercice : 27	Présents : 19 Absents : 0	Pouvoirs : 8 Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAIN conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Anne FERREIRA, Roland TIBI représenté par Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Noémie ARNOFFI représentée par Jean-Pierre VANHAVERE, Grégory NGUYEN représenté Jean-Luc DESPREZ, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ, Jean-Charles JOULAIN représenté par Claude DUROUX.

Absents: /

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 28 mars 2023 ;

Considérant que la commune projette d'engager des travaux pour la rénovation de l'éclairage par des Leds dans tous les bâtiments communaux ;

Considérant que la commune mène une politique active de recherche de subventions pour la réalisation de son programme d'investissement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité


ARTICLE 1 : **SOLLICITE** le concours financier de la Préfecture du Val-de-Marne, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour la rénovation de l'éclairage par des Leds dans tous les bâtiments communaux pour un montant de 121 624.71 € HT, soit 145 949.65 € TTC.


ARTICLE 2 : **SOLLICITE** une subvention à la hauteur de 40 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2023 section investissement.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 6 avril 2023


Dominique HUMEZ
Secrétaire de séance


Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie



Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr